

<b>Code d'article</b>	<b>260.27DM</b>
<b>Description</b>	<b>SACS SOS SANS ANSES POUR 1 POULET</b>
<b>Catalogue</b>	
<b>Date de modification</b>	



### Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE  
 Dimensions 22+14x30 CM  
 Matériel PARCH.INGRAISSABLE  
 Couleur NATUREL  
 Grammage 70 G/M2

### Codes

Intrastat 48194000  
 ITF14 18420499260270  
 EAN13 8420499260273

Signage Triman et Info-Tri



### Colisage

**Paquet**  
 Unités / paquet 500  
 Dimensions paquet (cm) 39,00 x 49,00 x 30,50  
 Poids paquet (kg) 11,22  
 Volume paquet (m<sup>3</sup>) 0,0582855

**Carton**  
 Unités / carton 500  
 Paquets /carton 1  
 Dimensions carton (cm) 39,00 x 49,00 x 30,50  
 Poids carton (kg) 11,22  
 Volume carton (m<sup>3</sup>) 0,0582855

Signage Triman et Info-Tri



**Palette**  
 Cartons / couche 4  
 Cartons / palette 16  
 Conditionnement (U base x couches) 4 x 4  
 Poids (kg) 203,52  
 Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Caractéristiques

Recyclable    Biodégradable    Micro-ondes    Four    -18°C/+80°C    Résist. graisses    Encre compostable



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Le produit possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.